



LES ÉCHOS

CHSCT du 5 juin 2018

INFORMATION SUR L'INCIDENT SURVENU À LA MEOMIE LE 2 MAI 2018

Le Directeur Adjoint de la Prévention et de la Protection de l'Enfance rappelle les faits : le 2 mai 2018, un incident grave dû à l'action violente d'un jeune s'est produit : les vitres de la façade des locaux de la Mission d'Évaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés Étrangers (MEOMIE) ont été endommagées, et le personnel a reçu des menaces de mort.

Le Directeur indique les mesures conservatoires de protection qui ont été prises :

- Une plainte au nom de la Métropole a été déposée
- Réunion dès le lendemain de l'ensemble de l'équipe pour échanger collectivement sur cet incident
- Fermeture de la MEOMIE pendant deux jours, l'équipe partant travailler dans les locaux de la Direction situés à Gerland.

À la suite de ces deux jours, le personnel administratif et l'équipe sociale (travailleurs sociaux, éducateurs) ont réintégré la MEOMIE avec un service de sécurité renforcé (vigile), mais cela n'est pas suffisant pour l'accueil spécifique (jeunes mineurs isolés) d'un public nombreux (+ 150 Jeunes/jour).

Il faut :

- prévoir du personnel administratif et social en renfort et stabiliser l'effectif de travail
- des locaux adaptés au volume du public à prendre en charge, (un projet de déménagement est en cours, qui devrait être finalisé à la rentrée 2018).

En application des attributions du CHSCT définies dans l'article IV – 3 du Décret n° 2012-170 du 3 février 2012, suite à l'incident grave, la **CFDT** avait demandé à l'administration la tenue d'une séance extraordinaire du CHSCT, ainsi que la constitution d'une délégation d'enquête paritaire, afin d'analyser les conditions de travail des agents de la MEOMIE, et de mesurer leur degré d'exposition aux risques psychosociaux.

La **CFDT** regrette que sa demande n'ait pas été prise en compte au regard des faits survenus le 2 mai et des demandes de protections fonctionnelles déposées par les agents.

Le représentant de l'ACFI (CDG69) prend la parole, et abonde la position de la CFDT

ÉVOLUTION DES TERRITOIRES D'INTERVENTION ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MÉDECINS ET PSYCHOLOGUES « SANTÉ ET AUTONOMIE (PA-PH) SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Le projet, conduit depuis 2015, concerne l'évolution du périmètre d'intervention des médecins « Santé Autonomie », la création de postes de psychologues sur des postes vacants de médecins, et le déploiement sur l'ensemble du territoire des services de la plate-forme métropolitaine des aidants.

Un courrier rédigé par les médecins PA-PH exprimant leurs inquiétudes, a été adressé aux membres du CHSCT

La **CFDT** constate que la Métropole a effectivement du mal non seulement à recruter, mais aussi à conserver dans ses effectifs des médecins. Elle regrette que la Métropole abandonne son ambition de prise en charge en binôme complémentaire médecins-psychologues, des personnes âgées et handicapées sur le territoire de la Métropole.

Vote Organisation syndicales

- **CONTRE** = **CFDT** - CGT - UNSA
- **ABSTENTION** = CFTC - CGC

Vote Élus et Administration :

- POUR A L'UNANIMITE

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION RESSOURCES DE LA DSHE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENT

Ce dossier concerne l'intégration des agents du Service Ressources de la Direction de l'Habitat et du Logement, au sein de la Direction Ressources unique de la Délégation Solidarités Habitat et Education (DSHE).

Pour la **CFDT**, ce projet soulève trois questions :

- La perte de la spécificité des agents de la DHL, qui avaient en charge les logements sociaux ;
- La question de l'opportunité du rattachement du service informatique MOI dont le périmètre d'intervention concerne le SRH, à la Direction Ressources générale ;
- **Les plans font apparaître de grands espaces non cloisonnés : le nombre de m² préconisés pour des bureaux (individuels, ou à deux maximum) n'est pas respecté.**

Vote organisations syndicales

- **ABSTENTION** = **CFDT**
- **POUR** = CGT - UNSA - CFTC - CGC

Vote Élus et Administration :

- POUR A L'UNANIMITE

GUIDE DE LA PRÉVENTION DES ESPACES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DOSSIER POUR INFORMATION – PAS DE VOTE

La Métropole de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon ont créé, par convention, des Espaces d'accueil et d'accompagnement social communs au sein des Maisons de la Métropole et des Solidarités. Ces Espaces sont ouverts au public depuis le 22 février 2018.

Dans ce cadre, les services RH et Prévention de la Métropole de Lyon et du CCAS ont élaboré un guide de la prévention des risques professionnels à destination des acteurs de la prévention concernés par le service commun.

Ce guide, présenté en CHSCT du CCAS et de la Métropole, va être diffusé à tous les acteurs de la prévention : d'abord aux cadres et assistants de prévention, puis aux agents. Il a pour objectif de donner les informations essentielles en termes de santé, sécurité et conditions de travail à la Métropole, conjointement avec le CCAS.

La **CFDT** approuve l'élaboration de ce guide, mais remarque :

- qu'il a vocation à être étendu à toutes les Maisons de la Métropole (MDM)
- regrette que ce guide ne reprenne pas explicitement la procédure de la protection fonctionnelle
- estime qu'une évaluation en termes des Risques psychosociaux de l'accueil commun MdMS - CCAS, est nécessaire, dans le cadre du bilan à venir de la mise en œuvre de cet accueil.

DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF CANICULE DURANT L'ÉTÉ 2017 À LA DDUCV DOSSIER POUR INFORMATION – PAS DE VOTE

La **CFDT** s'interroge sur l'évaluation des bâtiments de la Métropole, et en particulier de ceux des MDM et des Collèges, déjà demandée en 2017, qui pourrait permettre de faire face à la canicule, tout en générant des économies d'énergie.

Par ailleurs, elle émet le souhait que les véhicules utilisés par le personnel des MDM pour les visites à domicile, bénéficient de la climatisation, étant donné qu'ils servent au transport de personnes vulnérables (enfants, personnes âgées et handicapées).

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION D'ENQUÊTE SUITE À ACCIDENT MORTEL DU 12/07/ 2017.

L'accident mortel survenu le 12 juillet 2017, qui concernait un agent d'une entreprise de nettoiement privée, qui avait voulu aider un agent de la DDUCV, en difficulté avec son véhicule de nettoiement de la chaussée.

Le responsable hiérarchique de l'agent métropolitain confirme qu'il a bénéficié d'une prise en charge de son accident de travail, et d'un soutien psychologique.

Il a aussi été accompagné dans sa mobilité vers un autre service de la DDUCV

QUESTIONS DIVERSES

La **CFDT** a obtenu du Président du CHSCT l'inscription à l'ordre du jour des travaux d'aménagement du Hall d'accueil de la Métropole, suite à la construction d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. En effet, ces travaux impactent la qualité de vie au travail des agents d'accueil de la Métropole.

La **CFDT** demande, suite à sa rencontre avec les agents :

- lorsque les travaux de l'ascenseur seront terminés, ils soient présentés avec la réorganisation consécutive de la banque d'accueil, en CHSCT
- les agents puissent rester à l'emplacement actuel de la banque d'accueil, ceci, en raison :
 - de la nécessité de disposer de plus d'espace,
 - de la pérennisation de la séparation accueil téléphonique/accueil physique, rendu possible par un box présentement installé à l'arrière de la banque d'accueil ;
 - de la sécurité apportée aux agents d'accueil : qui voient venir les usagers ; qui peuvent, en cas de problème (agressivité d'un usager), alerter les vigiles présents dans le sas d'accueil, et/ou rapidement sortir vers la mezzanine.

Monsieur le Délégué Général Adjoint, ne voit pas de raison de s'opposer à ces demandes, qui seront transmises pour être actées, à Monsieur le Directeur de la DPMG

¶Prochain CHSCT : 28 juin 2018